

PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 septembre 2015

Présents : Mme Sylvie SECHET Mmes Paule MASSON, Nathalie GRILLON, Martine HUIBAN, Sylvie MILLOT, Catherine LAVAUD, Anne OLIVIER, Aline VAUTHIER et Mrs Fabrice AUCOULON, Jürgen ALLEAUME, Marcel DUBOIS.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr Bernard PERUS pouvoir à Mme Sylvie SECHET
Mr Jean Michel DUMAZERT pouvoir à Mme Nathalie GRILLON
Mr André MAUTRAIT pouvoir à Mr Marcel DUBOIS
Mr Sébastien DESBOURDES pouvoir à Mme Sylvie MILLOT

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 19H40

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mme Paule MASSON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation compte rendu des 07 août et 18 août 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention, approuve le compte rendu du 07 août 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention, approuve le compte rendu du 18 août 2015.

3) Tarifs Temps Activités Périscolaires (TAP)

Mme le Maire expose aux membres du conseil municipal les difficultés rencontrées dans la mise en place des activités périscolaires.

Elle rajoute que la commission Enfance Vie Scolaire et Jeunesse s'est réunie en session extraordinaire le 7 septembre dernier afin de valider les documents pour les inscriptions aux temps activités périscolaires (TAP). Une étude comparative des recettes et des dépenses des TAP a été réalisée et montre que la commune est déficitaire en appliquant un tarif de 2€ la séance.

Mme OLIVIER précise que les TAP sont une charge supplémentaire pour les familles qui sont pour certaines déjà en difficultés et qui n'ont pas d'autre mode de garde sur ce créneau. Elle précise qu'elle est contre le tarif proposé et qu'elle préconise la gratuité ou l'application d'un quotient familial.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le tarif de 2€ la séance pour l'année scolaire 2015-2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 voix contre et 14 voix pour, valide le tarif de 2€ la séance d'1h30 d'activité pour les TAP au titre de l'année 2015-2016.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la rémunération des intervenants de 37.50€ net la séance d'1h30 pour l'année scolaire 2015-2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la rémunération des intervenants de 37.50€ net la séance d'1h30 pour l'année scolaire 2015-2016.

4) Création d'une régie de recettes TAP

Mme le Maire propose au conseil municipal la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des recettes des Temps d'Activités Périscolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention, décide la création d'une régie de recettes pour un encaissement maximum de 2 400 € pour l'encaissement des produits visés ci-dessus, et dit que compte tenu du montant d'encaissement, le régisseur n'est pas soumis au cautionnement.

5) Remboursement réservation annulée Salle des Fêtes

Mme le Maire explique qu'un boissillon a réservé la salle des fêtes pour le 19 septembre 2015. Il a versé un acompte de 105€. L'annulation de la location s'est faite dans les délais prévus par le règlement

de location soit 15 jours ouvrables avant la date de location. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le remboursement de cette somme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de rembourser l'acompte versé par le boissillon de 105 € au titre de la location du 19 septembre 2015.

6) Transfert Bouygues Télécom

Mme le Maire présente la demande de Bouygues Télécom de transférer les droits d'occupation dont ils sont titulaires à INFRACOS pour la gestion des loyers,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le transfert et autorise Mme le Maire à signer le bon pour accord.

7) Adhésion 2015 CAUE 91

Mme le Maire rappelle les actions des architectes du CAUE 91 relatives à l'école maternelle et précise qu'elle avait lors d'un précédent conseil municipal évoqué l'adhésion au CAUE 91 pour poursuivre l'étude de certains dossiers avec leur équipe.

Elle rajoute qu'aucune délibération n'a été prise, c'est pourquoi elle demande aux membres du conseil de se prononcer sur une adhésion au titre de l'année 2015.

Mme le maire informe que le coût de l'adhésion s'élève à 0.10 € par habitant avec une cotisation minimum de 200€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'adhésion 2015 au CAUE 91 et autorise Mme le Maire à signer le bulletin d'adhésion.

8) Rétrocession parcelles Terre à Maison

Mme le Maire informe le conseil municipal que la Sté Terre à Maisons propose une rétrocession des 5 parcelles à la commune pour une somme de 700€.

Mme le maire demande l'avis du conseil municipal.

Mme GRILLON précise qu'étant donné les finances actuelles de la mairie, elle ne juge pas nécessaire d'acheter ces 5 parcelles dans l'immédiat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 9 voix contre et 6 abstentions, refuse la rétrocession des 5 parcelles de la Ste Terre à maisons pour un montant de 700€.

9) AQUEX 2015

A la demande de Mme le Maire, Mr DUBOIS présente la demande de la SEE de solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'obtention d'une subvention nommée AQUEX sur l'exercice 2014 par le biais du SIARCE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 voix contre et 14 voix pour, sollicite l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'obtention de l'AQUEX sur l'exercice 2014.

10) Commissions communales

Mme le Maire informe que lors de la réunion du 1^{er} juillet 2015 avec les vice-présidents de commissions il avait été évoqué de faire le point sur les différentes commissions créées, et la possibilité de fusionner certaines d'entre elles. Afin de formaliser cette nouvelle restructuration, il est demandé au conseil municipal de valider la suppression de la commission « Patrimoine, Cadre de vie, Sécurité, Développement Durable » et de redistribuer les thèmes comme suit :

Patrimoine /cadre de vieCommission Affaires Générales/ Projets civiques

SécuritéCommission Grands projets / Travaux

Développement DurableCommission Vie Economique/Commerces

Les commissions seront rebaptisées :

Affaires Générales / Projets Civiques/ Patrimoine / Cadre de vie

Grands projets / Travaux / Sécurité

Vie Economique / Commerces / Développement Durable

Mme SECHET précise que les vice-présidences ne changent pas pour ces commissions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la suppression de la commission « Patrimoine, Cadre de vie, Sécurité, Développement Durable » et décide de rebaptiser les commissions telles que nommées ci-dessus.

11) Droit de place commerces itinérants

A la demande de Mme le Maire, Mr Jürgen ALLEAUME rappelle qu'un commerce itinérant, camion à pizza, est présent actuellement sur la commune. Il rajoute qu'un autre commerce, Boucher charcutier, souhaite s'installer sur la commune.

Mr ALLEAUME informe que la commission Vie économique, Commerce, Développement Durable a étudié les tarifs de droit de place des commerces itinérants et propose au conseil municipal de se prononcer sur les montants suivants :

Nb de jours de présence sur la commune pour 52 semaines :	1 journée par semaine	la journée supplémentaire par semaine
Montant (€)	150 €	50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les tarifs présentés ci-dessus.

12) Questions diverses

- Mme le Maire demande aux élus de s'inscrire sur les tableaux des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

- Mme le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un boissillon souhaiterait récupérer des pavés communaux stockés au dépôt municipal. Elle précise qu'actuellement elle n'a pas donné d'avis favorable car les agents techniques utilisent les pavés dans l'aménagement de la pointe rue du Repos, rue des Sablons. Mme le Maire souhaite connaître l'avis du conseil dans l'hypothèse où tous les pavés ne seraient pas utilisés. Le conseil municipal dans sa majorité décide d'attendre de savoir le nombre de pavés restant avant de se prononcer et de peut-être proposer à d'autres boissillons intéressés.

- Mme le Maire expose son ressenti sur les relations avec la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde et son souhait d'en sortir. Mr DUBOIS appuie le même ressenti que Mme SECHET. Elle expose les difficultés récurrentes rencontrées dans différents dossiers et demande aux membres du conseil municipal de réfléchir sur cette sortie qui sera sûrement présentée prochainement à l'ordre du jour d'un conseil.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 21H30.